



**Le président sortant de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot), Seidou Mbombo Njoya, a été auditionné hier lundi 6 décembre dans le cadre d'un différend avec le général Pierre Semengue autour de la LFPC.**

**Voici vraies raisons de son audition détaillées par politudenews**

*Seidou Bombo Njoya ne s'attendait certainement pas à être rattrapé par ses frasques judiciaires. Des frasques qui remontent en réalité dans le cadre de l'audition d'hier à deux ans et qui portent sur la rude bataille qui l'a opposé au président de la Ligue de Football Professionnelle du Cameroun (LFPC), le général Pierre Semengue.*

*Faisons d'abord un pas en arrière. Le mardi 3 septembre 2019, celui qui est alors président de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) prend la décision de suspendre la LFPC. Seidou Bombo Njoya a plusieurs arguments qu'il présente : une crise de confiance profonde entre la LFPC et la majorité des clubs professionnels ; le non-respect récurrent des dispositions statutaires de la ligue liées au mauvais fonctionnement des organes à l'instar de la non-tenue des Assemblées générales de même que l'inexistence des règles de procédures budgétaires et financières ; l'inexistence d'un organigramme et d'un plan cohérent de gestion des ressources humaines favorisant des pratiques peu orthodoxes ; la remise en cause répétée de la tutelle de la Fédération et de ses prérogatives ; l'opacité dans la gestion des subventions*

*allouées par l'Etat et la Fecafoot marquée par l'inexistence des comptes d'emploi ; l'incapacité à générer des ressources propres ; le départ de tous les sponsors et partenaires légués par la fédération (MTN, Camrail) ; le manque d'intérêt des TV capables d'acquérir des droits ; une dette locative inexplicable de 04 ans d'arriérés de loyer. Une situation que Seidou ne supporte plus et prétend agir dans l'intérêt du football camerounais.*

*Seulement, cette décision de suspension de la LFPC a été prise par le comité exécutif de la FECAFOOT. Il reste qu'elle soit adouée par l'assemblée générale qui est l'instance souveraine. Une assemblée générale doit donc se tenir dans au Mont Febe à Yaoundé, en octobre 2019. Cependant, aussi surprenant que cela paraisse, dans l'ordre du jour envoyé aux délégués huit jours avant et celui lu en pleine assemblée générale, ne figurait nulle part la suspension de la ligue. Albert Ayomba, directeur de la cellule juridique de la FECAFOOT et proche de Seidou Bombo Njoya est d'ailleurs interpellé à ce sujet. Il souligne que ce n'est plus nécessaire. Les délégués estiment dès lors que le président Seidou est revenu à de bons sentiments. Seidou fait d'ailleurs une conférence de presse où il propose au général Semengue le poste de président d'honneur de la LFPC. Benjamin Banlock, secrétaire général de la FECAFOOT va lire le communiqué final de l'Assemblée générale devant les journalistes et à aucun moment il n'est fait mention d'une suspension de la LFPC.*

*Or, contre toutes attentes, par derrière, et dans le dos de l'assemblée générale, Seidou Bombo Njoya, son huissier ( Me. Amadou Petel de l'étude de ONAH MBOUROU Dieudonné, huissier de justice à la 3e charge, près la Cour d'appel du Centre et les tribunaux de Yaoundé.) et Albert Ayomba directeur des affaires juridiques à la FECAFOOT vont falsifier le procès-verbal de l'Assemblée générale et introduire la décision de suspension de la LFPC par l'assemblée générale. Or le sujet n'avait jamais été à l'ordre du jour. Ce faux procès-verbal est signé par Seidou Bombo Njoya et son hussier, Amadou Petel.*

*Face à cette situation, la LFPC attaque le faux procès-verbal auprès des instances sportives. Elle aura finalement gain de cause devant le tribunal arbitral du sport (TAS) à Lausanne en Suisse qui confirme implicitement la falsification du procès-verbal de l'assemblée générale d'octobre 2019. Mais entretemps, Faustin Domkeu, 1er vice – président de la LFPC, et président de New Star de Douala se sent trahit. Membre de l'assemblée générale, il ne se reconnaît pas dans le faux procès-verbal. Il décide d'introduire une plainte au pénal contre Seidou Bombo Njoya, Amadou Petel et Albert Ayomba pour « Faux, usage de faux et faux en écriture aggravée ».*

*Seidou Bombo Njoya, Amadou Petel et Albert Ayomba ont répondu à leurs premières convocations hier. Information Politude, deux autres dossiers à l'encontre de Seidou Bombo Njoya dont l'un pour détournement pourrait sortir des tiroirs de la justice dans les prochains jours.*